

Directeurs et fondateurs des écoles privées dans le collimateur de Kokoroko



Des promoteurs et directeurs d'écoles privées exigent des parents d'élèves, le paiement d'une somme avant le retrait des relevés de note et attestations scolaires de leurs enfants. Une pratique que le [ministre chargé des Enseignements Primaire Secondaire et de l'Artisanat](#), Prof Dodzi Kokoroko juge d'escroquerie et l'interdit.

Dans un communiqué rendu public lundi, Pr Kokoroko a fait savoir que des promoteurs et directeurs d'établissements privés laïcs et confessionnels exigent des parents d'élèves, le paiement d'un montant allant de 500 à 2 000 francs CFA. Ceci pour le retrait des relevés de notes et attestations de scolarité.

« Les concernés qui s'adonnent à cette pratique doivent y mettre un terme et rembourser aux parents d'élèves et élèves les frais déjà perçus pour le compte desdits documents », a ordonné Kokoroko.

Le ministre instruit les directeurs régionaux et les chefs d'inspection de veiller à l'application stricte de cette note.

Tout en recueillant surtout les éventuelles plaintes des [parents d'élèves](#) qui subiraient quelque pression que ce soit afférente au paiement des frais de relevés de notes ou d'attestation de classe.